



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2022

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 23

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-deux et le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 5 septembre deux mil vingt-deux.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Sandrine NEGRE, Frank SULTAN, Malika VIVIN, Béatrice ALIPHAT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Absents :

Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220912-DCM2022-58-DE
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2022

DCM N°2022-58 : Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association WINGS OF THE OCEAN

Rapporteur : M. Patrick LAMBERT

Il est rappelé que dans la continuité des actions menées en 2021 la Commune a souhaité poursuivre sa collaboration avec l'association Wings of the Ocean afin de poursuivre le projet de dépollution de l'Etang de Berre.

Une nouvelle aide a ainsi été sollicitée en 2022 par la commune auprès de la fondation du Crédit Agricole Alpes Provence dans le but d'œuvrer de manière conjointe pour la préservation de l'Etang de Berre.

La fondation du Crédit Agricole a accordé au mois de juin 2022 une aide de 7 000 € à la commune dans le cadre de son partenariat avec l'association WINGS OF THE OCEAN.

Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 000 € correspondant à l'aide reçue par la commune, à ladite association afin que celle-ci finalise les actions intégrées dans le projet de dépollution de l'Etang de Berre.

L'exposé du Monsieur le Maire entendu,

Monsieur Denis BARROERO ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 € à l'association Wings of the Ocean pour soutenir la réalisation du projet de dépollution de l'Etang de Berre.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET

